

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE
Membres excusés : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Zone d'Activités Economiques (ZAE) Cap Nord – Cession de terrain**

Monsieur PRIBETICH, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Civile Immobilière Alpha sollicite de la Ville la cession d'un terrain en friche non constructible et grevé de deux servitudes d'utilité publique, situé à proximité de la rue Au Bouchet dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Cap Nord, en vue de réaliser un aménagement, validé par les services de la Ville, du Grand Dijon et de la SEMAAD, tendant à l'amélioration des conditions d'accès à ses locaux et de stationnement de ses salariés.

Il est proposé d'accéder à la demande de la SCI Alpha et de procéder à la désaffectation et à la cession de ce terrain, d'une superficie de 1008 m², moyennant un euro symbolique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la désaffectation de la parcelle, d'une superficie de 1008 m², située à proximité de la rue Au Bouchet, dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Cap Nord, propriété de la Ville ;

2° décider sa cession à la Société Civile Immobilière Alpha, représentée par M. Christian Thomas – 4, rue Au Bouchet – 21000 Dijon, moyennant un euro symbolique ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Mme le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT